

**N° D'ORDRE : 2017-120**

## **MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER** **EXTRAIT**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 07*

*Excusés : 03*

*Absent: 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 26*

*Date de convocation : 21 juillet 2017.*

SEANCE DU 28 JUILLET 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h50) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - MME ARGENTO Katia - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. HOEHN Gérard à M. le Maire - Mme ROURE Simone à M. BALLESTER Alain - M. BLANC Romain à M. MARIN Michel - MME BALS Fabienne à M. LHOMME Bernard - MME LABROUSSE Sylvie à M. BOUVIER Rémy - M. GRAZIANI Frédéric à M. KUHLMANN Jean - M. COIFFIER Bruno à M. CORNU François.

Excusés : M. PAPINIO Raoul - MME LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

#### **5 - CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il souhaite créer les postes suivants :

Cadre d'emploi :	Grade :	Nombre de poste :	Temps complet/non complet :	Indice Brut :
Adjoint administratif territorial (AAT)	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	351-479
	Adjoint administratif	1	Temps complet	347-407
	Adjoint administratif	1	Temps non complet : 20 H 00	347-407
Adjoint technique territorial (ATT)	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	Temps complet	351-479

Aussi, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à créer les postes ci-dessus.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé du Maire
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

## DECIDE A L'UNANIMITE

- De procéder à la création des postes susmentionnés ;
- De charger M. le Maire d'y pourvoir par arrêté municipal après accomplissement des formalités réglementaires ;

### DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au Budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1<sup>er</sup> août 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,  
Gilles VINCENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20170728-2017-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2017

Affichage : 04/08/2017